

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 13 | 15 |

| Vote |
|----------------|
| Pour : 15 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2023, le 23 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 octobre 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie. MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony,

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina (donne pouvoir à MIGNÉ Hervé), NERAUDEAU Delphine (donne pouvoir à LE GAL Alain), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 26/10/2023

Et publication ou notification le :
26/10/2023

A été nommée secrétaire : Mme Corinne SAINTURAT-NIEL

2023_10_06 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 9 Avenant n° 1

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 9 doit faire l'objet d'un premier avenant.

Lot n° 9 Faux-plafonds : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 6 422,60 € HT qui a pour objet des travaux complémentaires de dépose et repose sur plafonds suspendus.

Attributaire : Société HERVOUET

Marché initial : 20210109 - montant : 32 949,68 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : plus-value de 6 422,60 € HT

Nouveau montant du marché : 39 372,28 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 9 Faux-plafonds : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 6 422,60 € HT qui a pour objet des travaux complémentaires de dépose et repose sur plafonds suspendus.

Attributaire : Société HERVOUET

Marché initial : 20210109 - montant : 32 949,68 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : plus-value de 6 422,60 € HT

Nouveau montant du marché : 39 372,28 € HT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/10/2023

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Corinne SAINTURAT-NIEL